

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 16 ET 17 DECEMBRE 2019**Point 3.1.9 de l'ordre du jour****Aménagements de mobilité douce Buissons – Parqueterie – Vevey****1. Introduction**

En décembre 2016, le Conseil général votait un crédit d'étude pour les avant-projets Vision 2030 et les mesures du projet d'agglomération PA3.

Ces avant-projets concernaient :

- mise en place des contrôles d'accès
- aménagement de voies de bus aux endroits appropriés permettant de garantir leur passage
- réaménagement de la place du Château-d'En-Bas
- aménagement du carrefour de Sous-Crêts
- aménagement de mesures d'accompagnement favorisant le déplacement en mobilité douce.

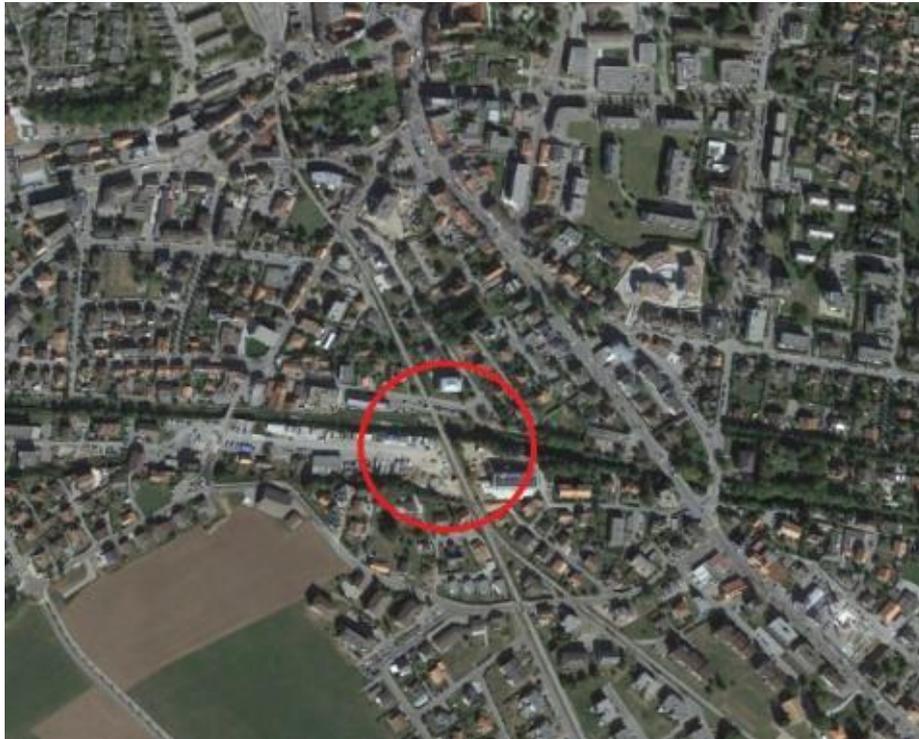
Le présent crédit concerne une partie des mesures d'accompagnement relatif à la mobilité douce.

Le projet des TPF « Programme Bulle » prévoit qu'entre octobre 2019 et décembre 2022, l'entier du tronçon Broc-Fabrique - Bulle sera transformé pour passer de la voie métrique à la voie normale. Cette opportunité permettra notamment aux 400 000 visiteurs annuels de la Maison Cailler de rallier la station de Broc-Fabrique sans changement à la gare de Bulle. D'autre part, la halte de la Tour-de-Trême sera desservie par un train Broc-Fribourg à la cadence d'une demi-heure. Elle deviendra ainsi la gare préférentielle pour les habitants du sud de la ville.

D'importants travaux sur les deux ouvrages ferroviaires de franchissement de la Trême vont être entrepris. Il est dès lors judicieux de profiter tant de l'interruption du trafic des trains que des infrastructures de chantier afin de réaliser les trois mesures de mobilité douce prévues sur ce tronçon.

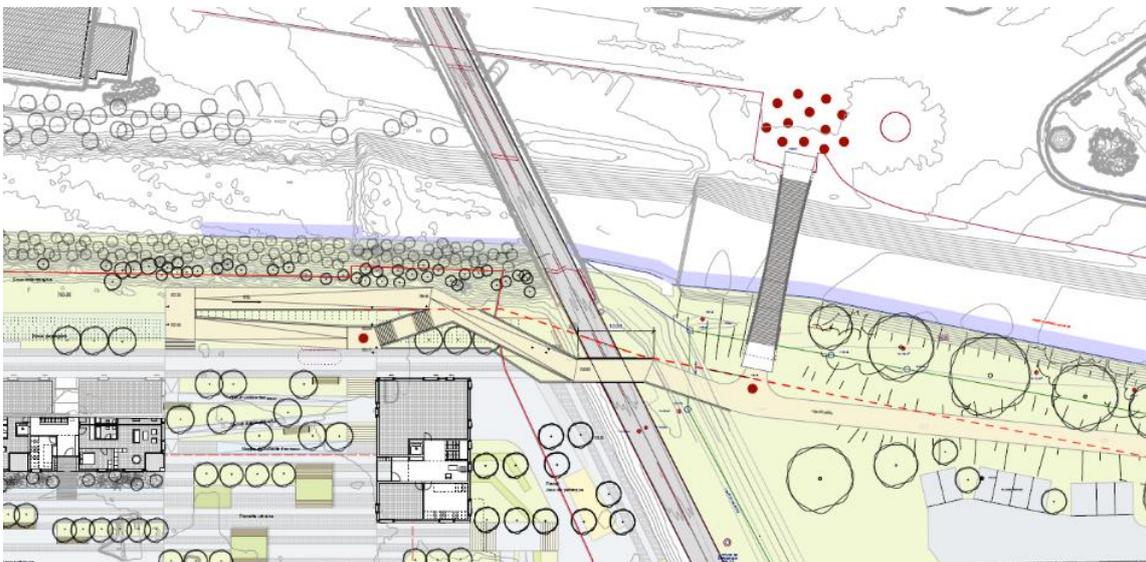
2. Présentation des trois mesures de mobilité douce prévues

2.1 Passage inférieur et passerelle des Buissons



Si le chemin de Halage et la promenade de la Trême permettent de longer le cours d'eau côté nord, la liaison sud rue des Agges – chemin des Berges est aujourd'hui absente. Le développement du PAD « Les Buissons », approuvé en 2016 et entré en force le 9 mai 2019, prévoit l'aménagement d'une continuité de mobilité douce.

Le projet comprend la construction d'un passage sous les voies de chemin de fer ainsi que la mise en place d'une passerelle sur la Trême permettant de relier le quartier des Buissons au réseau de bus urbain via l'arrêt « Bulle Jardin-Anglais ».



Situation du passage inférieur et de la passerelle

Pour la passerelle, plusieurs variantes ont été étudiées. Le choix du Conseil communal s'est porté sur une construction en bois local :



Le coût de construction de l'ouvrage TTC se compose ainsi :

Chemin de mobilité douce, passage inférieur et rampes d'accès :

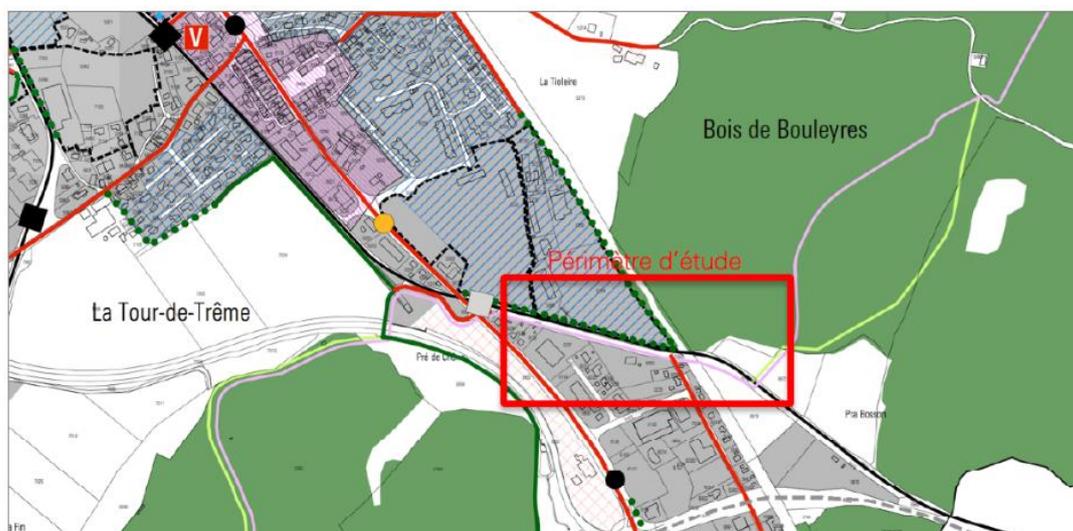
Travaux préparatoires	Fr.	92 200.00
Aménagements paysagers et mobilier urbain	Fr.	12 000.00
Terrassement et infrastructure	Fr.	230 000.00
Revêtement	Fr.	19 300.00
Evacuation des eaux	Fr.	11 500.00
Construction en béton et étanchéité	Fr.	448 100.00
Ferblanterie et garde-corps	Fr.	29 000.00
Eclairage public	Fr.	32 500.00
Signalisation et marquage	Fr.	4 000.00
Honoraires et frais	Fr.	172 000.00
Divers et imprévus	Fr.	<u>87 800.00</u>
Sous-total HT	Fr.	1 138 400.00
TVA 7.7%	Fr.	<u>87 700.00</u>
Sous-total TTC	Fr.	1 226 100.00

Passerelle :

Travaux préparatoires	Fr.	25 500.00
Aménagements paysagers et mobilier urbain	Fr.	3 000.00
Terrassement et infrastructure	Fr.	10 600.00
Revêtement	Fr.	8 700.00
Construction en béton	Fr.	19 300.00
Construction en bois	Fr.	220 000.00
Ferblanterie, garde-corps et membrane	Fr.	72 500.00
Eclairage public	Fr.	15 000.00
Signalisation et marquage	Fr.	2 000.00
Honoraires et frais	Fr.	120 000.00
Divers et imprévus	Fr.	<u>37 700.00</u>
Sous-total HT	Fr.	534 300.00
TVA 7.7%	Fr.	<u>41 100.00</u>
Sous-total TTC	Fr.	575 400.00

Total TTC pour la mobilité douce et la passerelle Fr. 1 801 500.00

2.2 Passage inférieur de la Parqueterie



Extrait du Plan directeur des circulations des mobilités douces de la Ville de Bulle

Le réseau de mobilité douce du plan directeur communal comprend deux itinéraires touristiques de loisirs (tracé vert clair et tracé rose, cf. figure ci-dessus) en direction du Bois de Bouleyres. Il précise également la volonté d'aménager la liaison de quartier longeant la Trême en site propre piétons-vélos (pointillés vert foncé, cf. figure ci-dessus).

Le PAD 50 « La Parqueterie » prévoit l'aménagement de cheminements de mobilité douce piétons et vélos internes au quartier.

Au sud du périmètre, un passage inférieur piétons-vélos est prévu pour le franchissement de la ligne ferroviaire des TPF. Ce passage piétons-vélos répond d'une part aux besoins des déplacements quotidiens piétons et vélos des quartiers alentours et, d'autre part, à la volonté communale d'aménager une liaison en site propre le long de la Trême. Il offre également un accès à la zone de loisirs située à l'est (Bois de Bouleyres) pour les quartiers proches.



Le coût de construction de l'ouvrage TTC se compose ainsi :

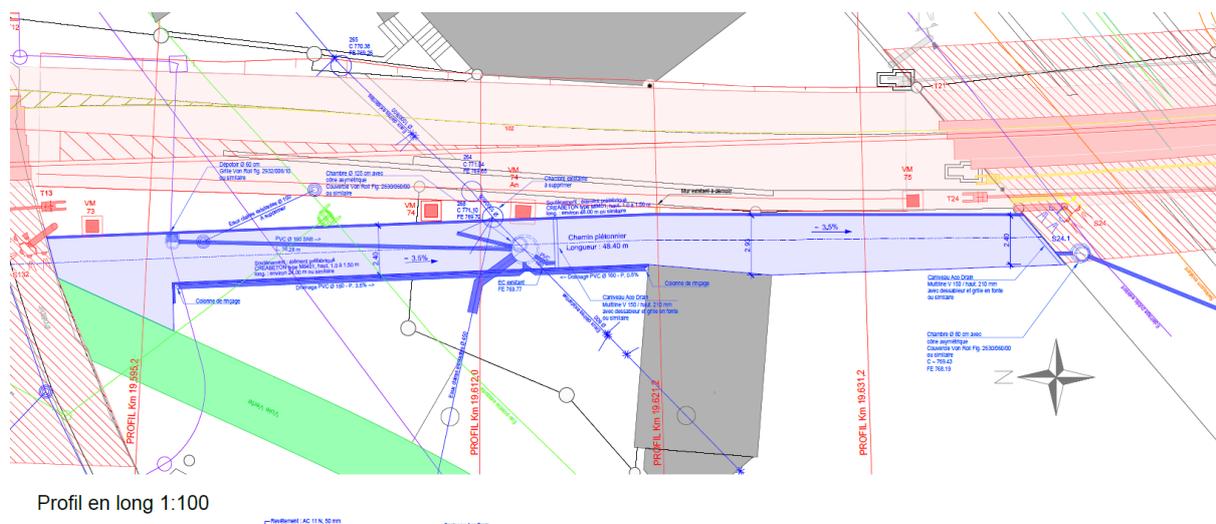
Travaux préparatoires	Fr.	44 000.00
Travaux spéciaux et enceinte de fouille	Fr.	377 700.00
Terrassement, infrastructure et revêtement	Fr.	161 600.00
Revêtement	Fr.	23 700.00
Evacuation des eaux	Fr.	25 100.00
Constructions en béton et étanchéité	Fr.	823 000.00
Eclairage public	Fr.	18' 000.00
Signalisation et marquages	Fr.	4 000.00
Honoraires et frais	Fr.	221 600.00
Divers et imprévus	Fr.	147 700.00
Sous-total HT	Fr.	1 846 400.00
TVA 7.7%	Fr.	142 200.00
Sous-total TTC	Fr.	1 988 600.00
Total TTC pour le passage inférieur de la Parqueterie	Fr.	<u>1 988 600.00</u>

2.3 Passage entre les rues de Vevey – du Moulin

Le réaménagement du plateau de la Gare et la modification de la voie ferrée en direction de Broc nécessitent de déplacer les voies de chemin de fer et constituent une opportunité d'aménager cette liaison de mobilité douce le long des voies ferrées. Cette liaison se justifie par rapport à l'accessibilité de la gare de Bulle pour les mobilités douces.



Le projet prévoit la réalisation d'un passage de 2.40 m de largeur.



Le coût de construction de l'ouvrage TTC se compose ainsi :

Travaux préparatoires	Fr.	10 000.00
Terrassement, infrastructure et revêtement	Fr.	60 000.00
Eclairage public	Fr.	10 000.00
Signalisation de sécurité	Fr.	15 000.00
Clôture	Fr.	10 000.00
Honoraires et frais	Fr.	27 000.00
Divers et imprévus	Fr.	15 000.00
Sous-total HT	Fr.	147 000.00
TVA 7.7%	Fr.	11 320.00
Sous-total TTC	Fr.	158 320.00
Total TTC pour le passage entre les rues de Vevey – du Moulin	Fr.	<u>158 320.00</u>

3. Crédit demandé

Le crédit demandé se décompose de la manière suivante :

Mobilité douce des Buissons	Fr.	1 801 500.00
Passage inférieur de la Parqueterie	Fr.	1 988 600.00
Liaison Rue de Vevey – rue du Moulin	Fr.	<u>158 320.00</u>
Total TTC	Fr.	3 948 420.00
Fonds énergie 1%	Fr.	39 484.20
Fonds culture et embellissement 1%	Fr.	<u>39 484.20</u>
Total investissement	Fr.	<u>4 027 388.40</u>
Crédit demandé TTC, arrondi à	Fr.	<u>4 030 000.00</u>

Ces aménagements en faveur du transfert modal bénéficient de contributions fédérales de Fr. 955 000.00. D'autre part, des discussions pour une contribution au titre de l'aide cantonale aux investissements des communautés régionales de transport sont en cours. Cette subvention peut représenter jusqu'à 50 % des coûts non-couverts par les contributions fédérales. Une participation de Fr. 250 000.00 pour la passerelle est attendue du propriétaire du PAD « Les Buissons ».

Le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit de Fr. 4 030 000.00 pour la réalisation des travaux relatifs aux chemins de mobilité douce Buissons-Parqueterie-Vevey dont à déduire des participations de la Confédération et de tiers d'un montant de Fr. 1 205 000.00.

Financement : par emprunt de Fr. 4 030 000.00 auprès d'un établissement financier.

Amortissement : 4 % par année pour les travaux relatifs à l'espace public dès 2023.

Intérêts : 1.5 % par année.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Jacques Morand

Le Secrétaire général

Raoul Girard